Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8270796
Centre d'intérêt: 520

Québec (Province) Direction générale du développement pédagogique.

Etude sur les mesures d'appui pédagogique / [Direction générale du développement pédagogique]. -- [Québec] : La Direction, 1982.
ii, 40, ix, iv p. ; 28 cm. -- (Document d'information / Direction générale du développement pédagogique du Québec)

Code: 16-0054-25. Bibliogr. à la fin du v.

ISBN 2-550-05285-4

Cote Dewey: 371.4/03e Cote LC: LB/1027.5

Descripteur(s): *Aide pédagogique individuelle *Besoins de l'étudiant *Difficulté d'apprentissage *Retard scolaire *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Appui pédagogique

Les mesures d'appui pédagogique constituent un élément fondamental dans l'attention que porte l'école aux difficultés individuelles dans l'apprentissage. Elles visent autant à prévenir de telles difficultés ou retards qu'à offrir un soutien particulier à des élèves aux prises avec de telles difficultés ou retards. Le document vise à décrire le champ d'action et la portée des mesures d'appui pédagogique. Conçu en fonction du niveau secondaire, il est cependant valable tout autant pour le niveau primaire.

Une première partie décrit les élèves qui ont besoin de mesures d'appui pédagogique (identification des différentes difficultés, inventaire des principales causes, besoins des élèves). La seconde identifie les intervenants et les variables des milieux. Enfin, la troisième présente, de façon succincte, les éléments proprement dits des mesures d'appui (l'évaluation, la prévention, l'intervention et le suivi). Deux annexes proposent un mode d'action simple pour amorcer l'implantation de mesures d'appui dans une école.

Type de document: d
Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8270796

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
du développement pédagogique

16 – 0054 – 25

DOCUMENT D'INFORMATION

ÉTUDE SUR LES MESURES D'APPUI PÉDAGOGIQUE

Juin 1982

E D U Q 8270796

ÉTUDE SUR LES MESURES D'APPUI PÉDAGOGIQUE

Premier tirage: juin 1982

Deuxième tirage: juillet 1982

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1982

ISBN 2 – 550 – 05285 – 4

Dépôt légal – deuxième trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION i

INTRODUCTION 1

PREMIÈRE PARTIE: LES ÉLÈVES QUI ONT BESOIN DE MESURES D'APPUI PÉDAGOGIQUE 5

1. L'identification des différentes difficultés chez les élèves ayant besoin de mesures d'appui pédagogique 6

2. L'inventaire des principales causes qui peuvent engendrer des difficultés d'apprentissage 8

3. Les besoins des élèves qui éprouvent des difficultés d'ordre pédagogique 12

DEUXIÈME PARTIE: LES INTERVENANTS, LES VARIABLES, LES CONTRAINTES ET LES ÉLÉMENTS FAVORABLES 15

1. Les intervenants et leurs responsabilités 16

2. Les lieux, le moment, la durée 18

3. Les contraintes 20

4. Les éléments favorables 23

TROISIÈME PARTIE: LES MESURES D'APPUI PÉDAGOGIQUE 29

1. L'évaluation 30

2. La prévention 33

3. L'intervention 35

4. Le suivi 39

ANNEXE I i

ANNEXE II i

PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS i

PRÉSENTATION

"Ces mesures d'appui pédagogique constituent un élément fondamental dans l'attention que porte l'école aux difficultés individuelles dans l'aporentissage, puisqu'elles visent autant à prévenir des difficultés ou des retards pédagogiques qu'à offrir un soutien particulier à des élèves aux prises avec des difficultés ou des retards pédagogiques".(1)

Voilà en substance la place que doivent prendre les mesures d'appui pédagogique dans l'école.

Aussi, reconnaissant la portée de ces services éducatifs, un groupe de travail de l'Association des institutions d'enseignement secondaire (A.I.E.S.), présidé par monsieur Roger Gauvin et composé également de mesdames Jocelyne Bisaillon, Françoise Boutin et Jeannine Sansoucy de même que de messieurs Louis Bouchard, Jean-Claude Fortin, Gilles Fournier, Richard Lafrenière et Alain Johnson, s'est penché sur la question.

Vu l'aspect opérationnel et pratique du document préparé par cette équipe de travail et l'importance des mesures d'appui pédagogique, la Direction générale du développement pédagogique est heureuse de le présenter à tous les agents d'éducation préoccupés par les difficultés individuelles d'apprentissage et ce, même si ce document constitue une première réflexion sur le sujet. On pourra y puiser des éléments intéressants tant pour le niveau primaire que pour le niveau secondaire même si le document était d'abord destiné au secondaire.

Nous tenons donc à exprimer notre reconnaissance à l'équipe de travail de l'A.I.E.S. qui a rendu possible ce document didactique et à tous les agents d'éducation qui ont offert leur collaboration. De même,

---

(1) Règlement concernant le Régime pédagogique du secondaire. Art. 18, Commentaires 2e alinéa, D.G.D.P., ministère de l'Éducation, (16-0062) et (16-0062-01).

voudrions-nous remercier messieurs Conrad Barbeau de la Direction générale du développement pédagogique et Alexandre Biron du Service de l'adaptation scolaire pour la révision et l'enrichissement des textes.

Le Directeur général,

ROGER THERIAULT

INTRODUCTION

L'importance des mesures d'appui pédagogique dans le vaste ensemble des services éducatifs repose sur de multiples objectifs vitaux.

A- Des objectifs en fonction de l'élève

- stimuler le développement intégral de l'élève;
- prévenir les difficultés ou les retards pédagogiques;
- permettre à l'élève d'atteindre, à tout le moins, les objectifs obligatoires des programmes d'études;
- fournir le savoir préalable à toute acquisition de connaissances propres aux différents niveaux scolaires;
- susciter le sens de l'effort, la capacité et le goût de répondre aux défis;
- favoriser l'expérience du succès dans l'atteinte des objectifs d'apprentissage;
- permettre à l'élève d'acquérir son autonomie et de la développer;
- faciliter l'intégration de l'élève à l'ensemble des activités éducatives;
- assurer davantage la réussite des cours jusqu'à la fin du secondaire

B- Des objectifs en fonction de l'école

Les mesures d'appui pédagogique visent aussi à:

- assurer l'authenticité de la formation donnée dans chaque école par la mise en place de moyens qui favorisent le maintien des exigences éducatives;

- permettre à l'école d'assumer pleinement ses responsabilités à l'égard des élèves et des parents;
- offrir un soutien particulier à des élèves aux prises avec des difficultés ou des retards pédagogiques;
- personnaliser les services éducatifs à l'élève sans porter atteinte à la qualité des services dispensés à l'ensemble des élèves;
- prévenir l'abandon scolaire.

L'atteinte de tous ces objectifs fait largement appel à l'instigation de plusieurs attitudes essentielles:

- se rappeler sans cesse que l'élève est l'agent principal de sa réussite;
- être à l'écoute de l'élève dans l'expression de ses vues sur son cheminement scolaire;
- être convaincu que les mesures d'appui pédagogique existent d'abord et avant tout comme soutien à l'enseignement;
- être convaincu, par ailleurs, que les mesures d'appui pédagogique ne sont pas étrangères à l'enseignement puisqu'elles sont intrinsèques à l'action éducative;
- promouvoir une systématisation des efforts éducatifs et une cohésion entre tous les intervenants auprès des élèves qui éprouvent des difficultés;
- utiliser à fond les structures existantes avant de vouloir en créer de nouvelles.

À titre d'explication de ce champ d'action des mesures d'appui pédagogique, le présent rapport contient trois parties. La première décrit les élèves qui ont besoin de mesures d'appui pédagogique. La seconde identifie les intervenants et les variables des milieux. Dans la troisième

partie l'on retrouve, de façon très succincte, les éléments proprement dits des mesures d'appui pédagogique. Enfin, l'on propose dans les deux annexes un mode d'action simple pour amorcer l'implantation de mesures d'appui dans une école.

PREMIÈRE PARTIE: LES ÉLÈVES QUI ONT BESOIN DE MESURES D'APPUI PÉDAGOGIQUE

1- L'identification des différentes difficultés chez les élèves ayant besoin de mesures d'appui pédagogique

2- L'inventaire des principales causes qui peuvent engendrer des difficultés d'apprentissage

3- Les besoins des élèves qui éprouvent des difficultés d'ordre pédagogique

1. L'identification des différentes difficultés chez les élèves ayant besoin de mesures d'appui pédagogique

Rares sont les élèves qui, à un moment ou l'autre de leur cheminement scolaire, n'ont pas besoin de mesures d'appui pédagogique à titre de soutien, de récupération ou tout simplement d'aide spécifique par rapport à un besoin particulier.

Cela étant dit, il est donc opportun d'examiner de plus près cette réalité et d'en distinguer les diverses composantes, car il ne faut pas oublier qu'une bonne identification des difficultés des élèves facilitera le choix des moyens d'appui pédagogique appropriés.

Huit (8) types de difficultés rencontrées fréquemment ont été identifiées.

1.1 Les élèves qui éprouvent des difficultés constantes d'apprentissage pour l'ensemble des matières

Il s'agit ici des élèves qui, année après année, progressent péniblement dans leur cheminement scolaire, obtiennent des résultats qui se situent le plus souvent qu'autrement à la note de passage ou même un peu en-deçà. La réussite scolaire dans chacune des matières est souvent aléatoire pour ces élèves.

1.2 Les élèves qui éprouvent des difficultés constantes d'apprentissage pour une matière donnée

Il s'agit ici des élèves qui éprouvent des difficultés persistantes dans des matières spécifiques le plus fréquemment en français et en mathématique. De tels "blocages" peuvent également se constater dans les arts, les sciences, l'éducation physique, etc.

1.3 Les élèves qui éprouvent des difficultés ponctuelles d'apprentissage pour l'ensemble des matières

Plusieurs élèves éprouvent des difficultés ponctuelles pour l'ensemble des matières suite à une situation personnelle ou familiale momentanément perturbée. Malgré le caractère ponctuel de ce type de difficultés, une intervention de soutien est de toute importance.

1.4 Les élèves qui éprouvent des difficultés ponctuelles d'apprentissage pour une matière en particulier

Certains élèves éprouvent des difficultés ponctuelles dans une matière donnée. Ces difficultés sont fréquemment liées à une méthodologie particulière qui est nouvelle pour l'élève (par exemple, à l'occasion de l'enseignement par fiches).

1.5 Les élèves qui éprouvent des difficultés dans l'acquisition d'une notion particulière

Cette notion d'une importance plus ou moins grande peut toutefois porter sur une acquisition de base essentielle à la poursuite des apprentissages ultérieurs. Elle peut appartenir au contenu notionnel obligatoire ou à un contenu d'enrichissement, former une entité propre ou être dépendante d'une autre notion.

1.6 Les élèves de 1re secondaire qui éprouvent des difficultés d'adaptation à l'école secondaire

Le passage du primaire au secondaire ou l'intégration dans une nouvelle école pose toujours certains problèmes d'adaptation.

Même si tous les élèves de 1re secondaire ne nécessitent pas, de manière effective, de mesures d'appui pédagogique, il n'en reste pas moins que ce type de difficultés devrait être effectivement considéré.

1.7 Les élèves qui, dans leur apprentissage, n'obtiennent pas les résultats correspondant à leur potentiel et qui se satisfont de cette situation

Sont identifiés ici, les élèves qui se contentent de la note de passage ou d'un résultat bien inférieur à leurs capacités réelles, dans une matière donnée ou dans plusieurs, sinon toutes les matières, et qui ne manifestent aucune intention de modifier cet état de choses, bien qu'ils en soient capables. Ils sont heureux comme cela!

1.8 Les élèves qui, dans leur apprentissage, n'obtiennent pas les résultats correspondant à leur potentiel et qui ne sont pas satisfaits des résultats obtenus

Malgré leurs efforts et leurs capacités, ces élèves n'arrivent pas à des résultats satisfaisants. La cause en revient souvent aux méthodes de travail.

2. L'inventaire des principales causes qui peuvent engendrer des difficultés d'apprentissage

L'observation de difficultés d'apprentissage chez un élève doit provoquer chez les agents d'éducation responsables un réflexe d'interrogation

quant aux causes ayant suscité ces difficultés. Sans chercher à fournir une liste complète, un inventaire des principales causes est proposé.

2.1 Causes reliées à des préalables ou à des exigences académiques

Il est bien connu qu'un certain nombre de difficultés d'apprentissage notamment celles en langue écrite, peuvent être liées à des retards dans le développement de facteurs instrumentaux tels le langage, la perception, la motricité. Le ministère de l'Education a d'ailleurs produit un document(1) d'information qui fait le point à ce sujet.

La question des préalables à l'apprentissage comporte cependant un autre aspect moins connu. Il s'agit du fait que certains programmes ou certaines notions nécessitent des acquis fort spécifiques et que leur non-assimilation peut causer de graves préjudices pour les apprentissages ultérieurs.

Enfin, dans la même foulée de préalables se dresse le problème des exigences académiques très discriminantes qui provoquent des attitudes de frustration et de repli.

2.2 Causes liées à une lenteur intellectuelle

Les difficultés d'apprentissage, et plus particulièrement de cheminement scolaire, sont souvent dues à une lenteur intellectuelle chez l'élève. Sans relier cette lenteur aux notions de "capacité" ou de "quotient intellectuel", elle est souvent le reflet d'un fonctionnement intellectuel ou d'un style d'apprentissage différent.

---

(1) Ministère de l'Education, Gouvernement du Québec, Direction générale du développement pédagogique, Service de l'adaptation scolaire, Réflexions sur les préalables aux apprentissages scolaires, mars 1980, (16-1509).

2.3 Causes d'ordre social et affectif

Sont regroupées ici les difficultés reliées aux "troubles" de l'adolescent, aux situations des familles en difficulté, aux problèmes familiaux de toutes sortes, aux groupes d'amis, à l'usage de la drogue ou des boissons alcooliques, aux relations parfois difficiles avec l'école, etc.

2.4 Causes inhérentes à l'intérêt et à la motivation pour les études

On retrouve ici le désintéressement soit pour un cours en particulier, soit pour tout ce qui touche le vécu scolaire. Ce désintéressement est souvent dû à une pédagogie qui ne sollicite pas l'activité intellectuelle de l'élève ou qui ne rejoint pas ses préoccupations. C'est le cas notamment, lorsque l'approche pédagogique n'aide pas l'élève à faire le lien entre ses études et le choix d'une carrière.

2.5 Causes propres au milieu et au vécu scolaires

Plus spécifiquement fréquentes chez les nouveaux élèves d'une école, ces causes proviennent de difficultés dans l'organisation de la vie scolaire de l'élève (travail, jeux, repas), dans son fonctionnement en groupe et dans ses relations avec les adultes.

2.6 Causes dues au profil d'apprentissage de chaque élève

Chaque élève apprend selon un style, un rythme et un niveau qui lui sont propres, ce qui reflète la notion de plus en plus répandue de profil d'apprentissage dont voici quelques éléments:

Style: - lire, écouter, manipuler, etc.;
- travailler en groupe, de façon autonome, avec ou sans surveillance;
- évaluer, critiquer, analyser, synthétiser, mémoriser, etc.

Rythme: - capacité d'apprendre plus ou moins rapidement;
- capacité de supporter plusieurs matières différentes durant une même journée, surtout lorsqu'elles sont dispensées par plusieurs enseignants.

Niveau: - atteinte de certaines limites de fonctionnement.

2.7 Causes découlant des méthodes de travail et d'études

Faute de pouvoir se concentrer, d'être méthodique, de savoir prendre des notes, de travailler efficacement en groupe, d'utiliser correctement les services offerts (la bibliothèque entre autres services), etc., un élève voit diminuer tragiquement son efficacité et son rendement.

2.8 Causes relatives aux conditions dans lesquelles s'effectue l'apprentissage

L'élève qui doit accomplir un long trajet pour assister à ses cours, celui qui ne jouit pas à la maison de la quiétude sinon de la place pour étudier, l'élève qui est placé loin du tableau (s'il a des problèmes de vision) et loin du professeur (s'il a des difficultés auditives), se trouvent dans des conditions peu favorables à un apprentissage sans problème!

Il en est de même pour celui qui est placé dans des situations d'apprentissage rigides, face à un style d'enseignement unique qui ne correspond pas à son style propre d'apprentissage.

2.9 Causes dépendant des relations de l'élève avec les agents d'éducation (plus particulièrement les enseignants)

Le mauvais fonctionnement scolaire d'un élève est souvent tributaire de ses difficultés à réaliser des bonnes relations interpersonnelles avec les adultes de son école à cause des préjugés qui y règnent, des conflits de personnalité ou de l'incompréhension que l'on peut retrouver tant chez lui que chez l'adulte.

2.10 Causes particulières

Certains élèves présentent des problèmes très spécifiques qui pourraient causer des difficultés d'apprentissage dont voici quelques exemples:

- problèmes de santé: Ex.: souffle au coeur, épilepsie, certains handicaps physiques, longue maladie, etc.;

- problèmes d'adaptation linguistique et/ou sociale;

- problèmes d'apprentissage occasionnés par un déménagement en cours d'année, un changement de méthode d'enseignement, etc.

3. Les besoins des élèves qui éprouvent des difficultés d'ordre pédagogique

Après avoir identifié les élèves qui nécessitent des mesures d'appui pédagogique et les causes qui peuvent engendrer les difficultés d'apprentissage, il importe de spécifier leurs principaux besoins; ceux-ci peuvent se regrouper de la façon suivante:

- les besoins communs;

- les besoins relatifs à l'apprentissage;

- les besoins déterminés par la personnalité de l'élève.

3.1 Les besoins communs

Quels que soient les types de difficultés d'apprentissage rencontrées chez les élèves et les causes qui ont pu les engendrer, certains besoins fondamentaux doivent être comblés chez tous les élèves qui requièrent des mesures d'appui pédagogique:

. l'expérience du succès et de la réussite scolaire

> Comment peut-on prétendre redonner confiance à un élève si on ne lui fait pas faire l'expérience de la réussite?

. l'intégration à son groupe

> Comment amener un élève à surmonter des difficultés s'il se sent rejeté parce qu'on lui fait réaliser des activités en dehors de son groupe durant une longue période sans que ces mesures ou exigences spéciales lui paraissent pleinement justifiées (Ex.: cours allégés, exercices supplémentaires, etc.).

. l'importance du suivi

> Comment se satisfaire de mesures ponctuelles et croire qu'elles ont des effets permanents?

3.2 Les besoins relatifs à l'apprentissage(1)

Parmi les besoins relatifs à l'apprentissage, soulignons la récupération et l'approche méthodologique:

- la récupération surtout pour les élèves dont les préalables font défaut;

- l'approche méthodologique par laquelle certaines notions ou certaines matières ont avantage à être enseignées d'une manière plutôt que d'une autre.

3.3 Les besoins déterminés par la personnalité de l'élève

Ce troisième type de besoins s'avère relié aux différents styles d'encadrement et d'apprentissage.

Selon la personnalité de l'élève, des styles différents d'encadrement lui sont offerts. Par exemple, chez certains élèves la motivation sera plus présente alors que chez d'autres le sentiment de sécurité sera privilégié.

Quant aux styles d'apprentissage, ils correspondront au fonctionnement cognitif et comportemental de l'élève.

---

(1) La Direction générale du développement pédagogique, par sa Direction de l'évaluation pédagogique, identifie présentement des pistes de développement concernant les styles d'apprentissage.

DEUXIÈME PARTIE: LES INTERVENANTS, LES VARIABLES, LES CONTRAINTES ET LES ÉLÉMENTS FAVORABLES

1- Les intervenants et leurs responsabilités

2- Les lieux, le moment, la durée

3- Les contraintes

4- Les éléments favorables

1. Les intervenants et leurs responsabilités

En affirmant que chaque enseignant est responsable du soutien pédagogique à fournir à ses élèves, on ne fait que répéter une évidence qui a le mérite d'être englobante et le défaut d'être impersonnelle. La question, au fond, est de savoir qui fait quoi?

Pour répondre à cette question, nous avons distingué cinq (5) sortes d'intervenants.

1.1 L'intervenant premier: l'élève

Responsable de son propre apprentissage, l'élève joue un rôle déterminant dans sa démarche de "sauvetage" pédagogique. Sa volonté de succès, son désir d'apprendre, sa façon de faire, bref son attitude générale constitueront autant de facteurs qui faciliteront le travail d'appui pédagogique des autres intervenants.

1.2 Les intervenants principaux: les enseignants

C'est aux enseignants que revient la tâche principale d'accompagner l'élève dans son apprentissage, c'est-à-dire le précéder à la fois pour lui montrer la voie et l'inciter à se dépasser et le précéder pour le "tirer vers le haut". C'est encore à l'enseignant qu'appartient la fonction de suivre l'élève pour évaluer son fonctionnement, diagnostiquer ses faiblesses et lui apporter un soutien. Car aucun autre agent d'éducation ne peut accomplir cette dernière tâche comme lui.

En effet, c'est l'enseignant qui connaît le mieux la matière enseignée et celui à qui elle est enseignée. Il possède les

informations premières qui permettent de déceler les lacunes, de découvrir les causes, d'identifier des solutions, bref de procéder à une évaluation formative.

1.3 Les intervenants complémentaires: la direction, les responsables de degré, les titulaires, les tuteurs, etc.

La direction et les responsables de degré organisent et coordonnent les efforts d'appui pédagogique, en supervisent la mise en place et en évaluent les résultats.

Les tuteurs et titulaires soutiennent l'enseignant, complètent son action, assument souvent les communications avec les parents.

1.4 Les intervenants privilégiés: la famille et les pairs

Si le soutien pédagogique est principalement vécu dans la classe, il n'en demeure pas moins que le support apporté par la famille et les pairs est essentiel. En effet, nous avons là deux intervenants privilégiés qui perçoivent le même élève de façon différente.

Il est souvent affirmé que les contacts avec les parents des élèves qui éprouvent des difficultés sont plus délicats sinon plus difficiles. Cela ne doit cependant pas empêcher de tout mettre en oeuvre pour obtenir leur appui puisque la contribution des parents est indispensable dans une opération de récupération pédagogique.

Il ne faut pas négliger non plus le rôle des pairs. Des entreprises étonnantes ont été accomplies avec leur collaboration.

On exploite trop peu l'apport possible d'un plus vieux sur un plus jeune, celui d'un ami sur un autre ou encore l'influence d'un plus "fort" sur un plus "faible".

1.5 Les intervenants spécialistes

Il arrive que l'enseignant doive s'associer des spécialistes comme intervenants pour réaliser pleinement les mesures d'appui pédagogique.

Ainsi, un enseignant spécialisé dans l'intervention auprès des élèves présentant des troubles d'apprentissage, notamment un orthopédagogue, peut non seulement répondre de façon ponctuelle aux besoins d'un élève mais peut également élaborer de concert avec l'enseignant non spécialisé dit "régulier" une approche pédagogique spécifique destinée à être appliquée par la suite en classe auprès de cet élève. À ce moment-là, l'enseignant spécialiste joue un rôle de consultant.

De même, en concertation avec les enseignants et les autres intervenants concernés, un conseiller social, un psychologue, un conseiller d'orientation, une infirmière ou un médecin peuvent compléter le bilan d'un élève, poser des diagnostics et apporter des éléments de solutions hors du champ de compétence des intervenants précédemment nommés.

2. Les lieux, le moment et la durée

2.1 Les lieux

L'intervention pédagogique est d'abord et avant tout une activité qui se passe "en classe". Avant de privilégier

quelqu'autre lieu que ce soit, il faut s'assurer que le lieu principal, c'est-à-dire la classe, a été exploité au maximum.

À défaut de parvenir à une action pédagogique satisfaisante dans la classe, on peut songer à des locaux spéciaux où l'atmosphère, le regroupement des élèves, le matériel disponible, etc., conviendraient mieux aux élèves en difficulté.

D'autres endroits offrent également de l'attrait pour soutenir pédagogiquement l'élève: une salle d'études, un camp de vacances, un bureau de professeurs, la bibliothèque de l'école, le domicile de l'élève, etc.

2.2 Le moment et la durée

Bien qu'ils doivent varier selon les besoins de l'élève, le moment et la durée de l'appui pédagogique devraient correspondre néanmoins aux deux exigences de base suivantes:

- le moment: aussi rapproché que possible du besoin ou du diagnostic;

- la durée: aussi prolongée que le nécessitera l'atteinte de l'objectif préalablement déterminé.

De façon concrète, les moments d'intervention peuvent se situer à l'intérieur de l'horaire régulier ou en dehors de cet horaire. Dans ce dernier cas, plusieurs possibilités existent: entre les cours ou après les cours, en soirée, en fin de semaine, pendant les vacances (pas seulement celles d'été),...

On peut trouver dans l'horaire régulier, un certain nombre de moments d'appui pédagogique: des périodes aménagées pour la

récupération, pour le temps non structuré (où l'élève peut consulter les professeurs) et pour du travail en équipe, des périodes d'études dirigées ou non, des périodes de cours durant lesquelles l'élève peut s'absenter de la classe. Ces modalités doivent découler des orientations retenues au plan d'intervention et ce, suite à une démarche d'évaluation.

3. Les contraintes

De très nombreuses contraintes empêchent de considérer l'appui pédagogique comme allant de soi et facile à réaliser. Les ignorer ne serait pas faire preuve de réalisme. Nous croyons donc important d'énumérer ici, de façon succinte, les principales contraintes que l'on peut retrouver dans l'application des mesures d'appui pédagogique. Ces contraintes sont regroupées en cinq (5) domaines.

3.1 Les contraintes financières

La conjoncture économique, suffisamment explicite, oblige, dans le cadre d'une gestion de la décroissance, à des choix, à la précision des objectifs et à une meilleure rationnalisation des moyens et à faire preuve d'imagination, en particulier dans l'utilisation des ressources existantes.

3.2 Les contraintes organisationnelles

Chaque école se caractérise par ses modes de fonctionnement, par ses services disponibles, par ses conditions de travail.

. Modes de fonctionnement

Insérer des mesures d'appui pédagogique dans un calendrier scolaire serré, dans un horaire chargé, dans une grille-matières remplie n'est pas chose facile. Il n'est pas plus aisé de modifier les structures pédagogiques et administratives en place.

. Services disponibles

En fait, il demeure toujours difficile d'établir une congruence entre les services disponibles et les différentes clientèles.

. Conditions de travail

L'école vit avec des conditions de travail qui précisent des domaines d'action, des tâches de travail, des moments de disponibilité et des limites aux nombres d'élèves par classe. Ces conditions fournissent aussi des privilèges d'ancienneté, des droits acquis au domaine de la compétence professionnelle, etc. Toutes ces stipulations contraignent souvent les initiatives.

3.3 Les contraintes reliées au milieu

L'implantation de mesures d'appui pédagogique est intimement liée aux réalités institutionnelles et dépend dans une large mesure des mentalités propres à chaque milieu:

- milieu socio-économique qui influe sur le type de clientèle et sur les attentes des parents;

- milieu géographique qui oblige ou non au transport scolaire;

- milieu des enseignants où la perception des exigences de réussite ou d'échec peut différer largement.

3.4 Les contraintes pédagogiques

Il s'agit sans doute des contraintes les plus nombreuses. Sans être exhaustifs, voici quelques-unes des contraintes qui peuvent se déceler à ce point de vue:

- absence d'objectifs précis quant au rendement scolaire et à la réussite;

- oscillation entre le besoin d'intégrer dans des situations régulières les élèves qui éprouvent des difficultés et la nécessité de les marginaliser par des activités spéciales;

- difficultés à assurer le suivi d'un élève en cours d'année et surtout dans les années ultérieures;

- moments d'intervention souvent trop structurés et peu souples, ce qui fait que l'élève n'a pas accès à une mesure d'appui pédagogique au moment où il en aurait le plus besoin;

- manque de matériel d'appoint et de diagnostic;

- manque de préparation des enseignants en ce domaine;

- difficultés d'assurer une communication et une collaboration soutenue entre les intervenants;

- manque d'outils d'évaluation critériée et standardisée par lesquels les résultats dépendraient davantage de la qualité de l'instrument de mesure que de l'observation subjective.

3.7 Les contraintes dans le régime pédagogique

La nouvelle réglementation contenue dans le régime pédagogique impose nécessairement un certain nombre de contraintes qu'il importe de bien identifier.

4. Les éléments favorables

Il existe plusieurs éléments qui rendent possibles ou plus facilement réalisables les mesures d'appui pédagogique dans une école. En voici un certain nombre.

4.1 Au plan organisationnel

. L'élaboration et la mise en place d'un projet éducatif

. Des formules d'encadrement précises et efficaces

- responsables de degré
- tuteurs ou titulaires
- fiches d'élèves
- etc.

. Le soutien pédagogique aux enseignants

- rencontres individuelles
- examen des plans d'études
- analyse des résultats obtenus
- etc.

. L'organisation du perfectionnement

- journées pédagogiques
- documents d'appoint
- stages pratiques
- cours universitaires

. Les rencontres de parents

4.2 Au plan pédagogique

. L'utilisation du plan d'études qui oblige à préciser les objectifs, les activités d'apprentissage et les modalités d'évaluation.

. L'utilisation de fiches de travail qui aident au dépistage des difficultés.

. L'existence d'un plan d'évaluation pour chacune des matières, où sont décrites les normes et critères de succès, les modalités d'évaluation, les étapes, etc.

. Les études dirigées

. Les devoirs et les leçons, à domicile ou à l'école

. Les contrôles, les récitations, les tests oraux

. Les bulletins (ou fiches de rendement scolaire)

. La planification des cours inter-degrés (de 1re à 5e secondaire) et la planification interdisciplinaire

. L'utilisation d'activités d'apprentissage variées

4.3 Au plan des ressources

. Humaines

Enseignants et autres agents d'éducation, enseignants d'expérience, enseignants spécialisés en évaluation ou en diagnostic, en récupération, en didactique, en profil d'apprentissage, en observation de la classe, etc., psycho-éducateurs, psychologues, aides pédagogiques individuels, orthopédagogues, conseillers d'orientation, etc.

. Matérielles

Locaux spécialisés, salles d'études, locaux de travail en groupe, manuels, fiches de travail et de récupération, matériel audio-visuel, matériel didactique, etc.

. Financières

Budget affecté spécialement aux mesures d'appui, allocations spéciales, ressources additionnelles obtenues pour des cours spéciaux et des activités particulières, contribution des parents, etc.

4.4 Au plan du régime pédagogique

Plusieurs articles du régime pédagogique facilitent l'insertion de mesures d'appui pédagogique dans les écoles.

. Article 3, sur les programmes d'études

- contenus minima obligatoires qui s'adressent à l'ensemble des élèves et qui permettent d'identifier les possibilités de réaliser des mesures d'appui pédagogique;

- contenus indicatifs que l'enseignant doit adapter à ses élèves.

. Article 7, sur l'évaluation des élèves

- on incite à l'utilisation d'instruments variés;

- on insiste sur le fait que l'évaluation fait partie de l'apprentissage;

- on indique que le Ministère offrira des instruments d'évaluation validés au Québec.

. Article 8, sur les renseignements aux parents

- les parents reçoivent des informations de base (résumé des programmes d'études, horaire, etc.);

- ils reçoivent au moins cinq (5) rapports écrits d'évaluation;

- les parents des élèves en difficulté reçoivent des rapports mensuels.

. Article 10, sur l'évaluation des programmes d'études

- des épreuves de fin de cycle sont prévues et même si elles ne sont pas obligatoires pour les écoles qui ne font pas partie de l'échantillonnage, ces épreuves peuvent servir à tous comme cadre de référence.

. Article 18, sur les mesures d'appui pédagogique

- à cause de l'importance de cet article et des possibilités qu'il offre, nous le reproduisons intégralement:

CONTENU	COMMENTAIRES
Art. 18 - Services éducatifs particuliers aux élèves qui ont besoin de mesures d'appui pédagogique Conformément aux modalités établies par le ministre et après consultation de ses parents, l'élève peut bénéficier de mesures d'appui pédagogique, soit à l'intérieur de son emploi du temps consacré aux activités d'apprentissage, soit en temps supplémentaire, durant l'année scolaire ou pendant l'été. De telles mesures visent à faciliter le rattrapage, la réorientation ou le passage du niveau primaire au niveau secondaire, à prévenir les troubles d'apprentissage et à permettre à l'élève de suivre les cours réguliers. L'élève qui a besoin de mesures d'appui dans les cours de langue maternelle, de langue seconde ou de mathématique peut être dispensé d'un autre cours, à la condition de se conformer aux règles de la certification et aux règlements du comité catholique ou du comité protestant.	Les mesures d'appui pédagogique peuvent se donner sous différentes formes tels que l'enseignement correctif, les périodes additionnelles d'enseignement, les cours d'appoint, les cours spéciaux de récupération et, exceptionnellement, la reprise d'un cours. Ces formes de mesures d'appui pédagogique sont cependant très générales et peuvent donner lieu à des interventions adaptées aux besoins des élèves, à l'organisation de l'école, et à l'approche pédagogique. Ces mesures d'appui pédagogique constituent un élément fondamental dans l'attention que porte l'école aux difficultés individuelles dans l'apprentissage, puisqu'elles visent autant à prévenir des difficultés ou des retards pédagogiques qu'à offrir un soutien particulier à des élèves aux prises avec des difficultés ou des retards pédagogiques.

. Article 26, sur la répartition du temps

- étant donné qu'un crédit correspond normalement à 25 heures d'activités, une marge de manoeuvre appréciable est offerte pour répartir le temps prescrit différemment.

. Articles 27 à 36, sur la répartition des cours

- on y favorise la personnalisation des services éducatifs aux élèves en proposant que ces derniers reçoivent leur enseignement par un nombre restreint d'enseignants;

- on prévoit du temps pour des cours de récupération et de rattrapage.

. Article 42, sur la promotion des élèves

- même si normalement la promotion s'effectue séparément pour chaque matière, on reconnaît que l'on peut avoir recours à d'autres possibilités dans certaines conditions particulières.

TROISIÈME PARTIE: LES MESURES D'APPUI PÉDAGOGIQUE

1- L'évaluation

2- La prévention

3- L'intervention

4- Le suivi

Après avoir circonscrit ce qui est lié aux mesures d'appui pédagogique, on en arrive finalement aux mesures elles-mêmes. Elles se répartissent selon deux moments majeurs de l'appui pédagogique, assortis d'éléments additionnels comme le montre le schéma suivant:

LES MESURES D'APPUI PÉDAGOGIQUE

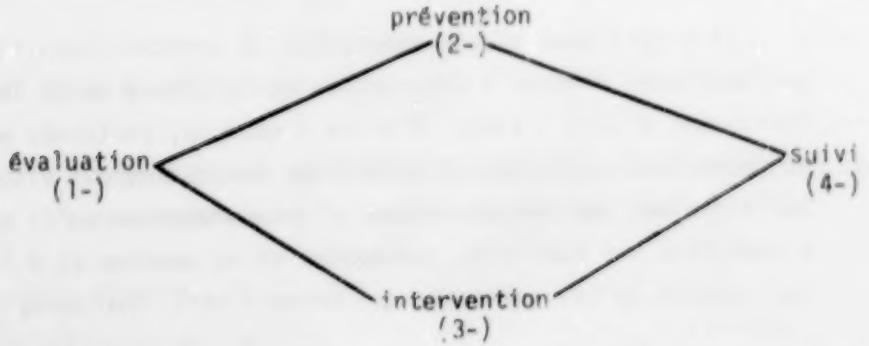

1. L'évaluation

Essentielle au plan de la prévention comme de l'intervention, elle est la phase déterminante dans l'établissement des besoins et de l'ampleur de l'application de mesures d'appui pédagogique. Cette évaluation doit porter non seulement sur l'élève, ses forces et ses faiblesses, mais aussi sur le milieu où il évolue, notamment le milieu scolaire aux plans des approches pédagogiques utilisées et de la relation maître-élève qui s'y réalise, car le cadre environnant influence grandement l'élève. Elle doit en outre s'exercer dans la préparation de l'intervention. Pour cette dernière phase, l'utilisation d'instruments et de méthodes variés s'avère cependant essentielle pour arriver à une évaluation adéquate. Voici quelques suggestions.

1.1 Tests diagnostiques institutionnels

Ce peut être un examen passé en début d'année, au début d'un nouveau chapitre de la matière à couvrir, etc.

1.2 Méthodes et techniques d'observation de la classe

Il s'agit pour chaque enseignant de prendre connaissance de ses habitudes propres d'observation de la classe et de les perfectionner s'il y a lieu. À titre d'exemple, certaines méthodes et techniques consistent à saisir son fonctionnement visuel et auditif ainsi que les mécanismes d'interprétation qu'il comporte, à connaître ses habiletés dominantes en ce domaine et à identifier les aspects de ces habiletés qui peuvent être développés.

1.3 Détermination des profils d'apprentissage

Le style d'apprentissage scolaire réfère à la manière propre que peut avoir une personne de tirer partie de son environnement ou de lui donner un sens. Ce style d'apprentissage est individuel ou collectif selon qu'il décrit la manière d'apprendre d'un individu ou celle partagée par 70% du groupe dans lequel il se trouve.

Des tests pour déterminer des profils d'apprentissage sont actuellement disponibles sur le marché.

1.4 Bilan fonctionnel

Il est décrit comme "un ensemble de données décrivant les forces et les faiblesses d'un élève qui rencontre des difficultés

ainsi que les conditions de son développement, le tout servant à préparer un plan d'action applicable dans le contexte scolaire le plus normal possible".(1)

Il tend à favoriser une analyse de l'ensemble de la situation de l'élève, une approche systémique ainsi qu'une concertation entre les différents intervenants.

1.5 Jeux de rôles

Au moyen de jeux de rôles structurés, l'enseignant observe le comportement et le fonctionnement des élèves.

1.6 Histoire de cas

À partir de cas précis et détaillés, l'enseignant apprend à comprendre les caractéristiques et les besoins observés.

1.7 Rencontres d'agents d'éducation d'un même degré ou d'une même matière (par semaine, par cycle, par étape)

Ces rencontres ont pour but de mettre en commun les observations réalisées en classe et de faire ressortir, s'il y a lieu, les problèmes relatifs à certains élèves.

(1) Formule d'aide à l'élève qui rencontre des difficultés: Bilan fonctionnel et plan d'action. Direction de l'évaluation pédagogique, Direction générale du développement pédagogique, mai 1982, (16-7516-02)

2. La prévention

Pour éviter que des élèves se trouvent en difficulté d'apprentissage, l'utilisation de certaines mesures s'impose.

2.1 Évaluation formative

Cette forme d'évaluation est "orientée vers une aide pédagogique immédiate auprès de l'élève", de sorte que l'on peut prévenir les difficultés en répondant au besoin de l'élève aussitôt qu'il se manifeste.

Lire à ce sujet le texte "Politique générale d'évaluation pédagogique" (16-0064) et la série d'instruments "Formule d'aide à l'élève qui rencontre des difficultés" (16-7516) du ministère de l'Education, secteur primaire et secondaire.

2.2 Pédagogie de la réussite

Il s'agit, sommairement, de préciser avec l'élève les objectifs à atteindre, les critères d'évaluation de la performance, d'ajuster ses stratégies d'enseignement en conséquence et de faire connaître tous ces éléments, de façon très explicite, à l'élève.

Lire à ce sujet le texte écrit par Yves Bégin de l'I.N.R.S. et publié dans L'élève du secondaire, quelques réalités, A.I.E.S., 1978.

Lire aussi un excellent article de René Beauchamp sur le même sujet, dans Vie pédagogique, No 14, octobre 1981.

2.3 Pédagogie du contrat

Cette approche pédagogique consiste en "une entente écrite, rédigée par un élève et son professeur ou conseiller, qui stipule la matière à étudier, la méthode de travail, les délais à respecter et les critères d'évaluation".

Pour de plus amples informations sur cette approche, lire la traduction française du livre de Janet G. Donald intitulé Le Contrat d'apprentissage (traduction de Germaine Lafleur, Québec, Presses de l'Université Laval, Service de pédagogie universitaire, 1977).

2.4 Formules d'encadrement

Les regroupements d'élèves par degré, sous la responsabilité de tuteurs ou de titulaires constituent d'excellentes formes de prévention des difficultés d'apprentissage. Les contacts entre adultes et élèves sont structurés, leur contenu est connu et planifié. C'est finalement l'application d'une approche humaine qui est ici manifestée où la disponibilité et la qualité des relations forment les facteurs de succès les plus sûrs.

Lire à ce sujet: Les éducateurs dont les élèves ont besoin à l'école secondaire. Conseil supérieur de l'Education, Québec, 1980.

2.5 Mesures diverses de prévention

Émulation, jeux pédagogiques, concours, bref tout ce qui contribue à amener l'élève à faire montre de son savoir, à participer et aussi à démasquer ses lacunes de fonctionnement ou d'acquisition de contenus.

Études dirigées, rencontres avec l'enseignant, etc.

3. L'intervention

Quelles mesures d'appui pédagogique peut-on utiliser avec des élèves qui ont besoin d'enseignement correctif?

3.1 Cours de récupération

Offerts aux élèves qui ont éprouvé des difficultés d'apprentissage qu'ils les aient conduits ou non à l'échec, ces cours constituent en quelque sorte des façons de réviser la matière en épurant souvent l'accessoire de l'essentiel.

Ils peuvent être dispensés de façon intensive durant les vacances ou à des rythmes divers à l'intérieur ou en dehors de l'horaire de l'élève.

3.2 Cours privés

Défrayés la plupart du temps par les parents, ces cours sont donnés par un enseignant à un élève, aussi longtemps que des progrès évidents ne sont pas manifestés.

3.3 Regroupements d'élèves

Si le nombre le justifie, on regroupe des élèves qui ont besoin de mesures d'appui pédagogique et on remplace certaines

périodes de cours prévues à l'horaire par des activités de récupération dans une matière de base (français, anglais, mathématique).

3.4 Fiches de récupération ou de travail personnel

Compte tenu des difficultés particulières à un élève, un enseignant peut préparer des fiches de travail que l'élève doit compléter personnellement sous la supervision de l'enseignant lui-même.

3.5 Explications ad hoc

Il s'agit ici bien sûr de la formule la plus traditionnelle et peut-être la plus éprouvée de fournir de l'aide à l'élève. Elle exige au moins deux choses: disponibilité de l'enseignant et capacité de dire à nouveau mais d'une manière différente et adaptée à l'élève, ce qui a été exprimé en classe.

3.6 Méthodes et techniques de travail

L'art d'apprendre reste à maîtriser toute la vie durant. Il s'apprivoise cependant dès les premières années de la fréquentation scolaire.

Cet art difficile a plusieurs facettes, des plus simples aux plus complexes, des plus pratiques aux plus élaborées:

- comment prendre des notes?
- comment suivre un cours?
- comment bâtir un plan?

- comment rédiger?
- comment préparer un examen?
- comment utiliser la bibliothèque?
- comment lire?
- comment organiser son temps?
- comment mobiliser ses idées?
- comment faire un résumé?
- comment acquérir une bonne hygiène psychologique, intellectuelle et physique?
- comment exploiter ses ressources intellectuelles?

Les questions qui précèdent sont inspirées d'une courte bibliographie annotée du centre de documentation du CADRE intitulée: "Comment étudier".

3.7 Mesures nouvelles

Parmi les mesures nouvelles en voici quelques-unes qui pourraient être proposées:

. Utilisation pédagogique de l'ordinateur et/ou l'enseignement programmé

Certains enseignants utilisent l'informatique à des fins d'enseignement correctif en programmant des contenus de façon telle que l'élève qui fait une erreur est immédiatement orienté vers la bonne voie. Cela peut également se réaliser sur fiches de travail, sans l'aide de l'informatique.

. Enseignement par les pairs

Défini comme étant l'enseignement dispensé à un élève par un autre élève, cet enseignement peut prendre diverses formes:

- le modèle du censeur;
- la technique de l'interview;
- la direction de la classe;
- la cellule d'apprentissage;
- le dialogue créateur;
- le micro-enseignement.

Ces formules sont décrites dans un petit fascicule de Shirleen Schermerhorn, traduit par Mariel Leclerc et intitulé "L'enseignement par un pair", Série technique No 5, Université Laval, Service de pédagogie universitaire, mars 1974.

. Suggestopédie

Initiée par des médecins, la suggestopédie est une méthode d'enseignement qui, comme son nom l'indique, met en application la suggestion et ses diverses formes afin d'éveiller chez l'élève tout son potentiel intellectuel plutôt que les seuls 4% habituellement utilisés.

Cette méthode, qui nécessite des techniques de relaxation, favorise l'épanouissement des élèves et l'équilibre général.

Pour en savoir plus sur cette méthode, lire: "Une révolution dans l'art d'apprendre", par Fanny Saferis, Ed. Robert Laffont, 1978.

Afin de mettre à profit les différents moyens d'évaluation et d'intervention, une approche systématique sous le titre de "Formule d'aide à l'élève qui rencontre des difficultés" est suggérée.

Cette "Formule d'aide à l'élève qui rencontre des difficultés" propose de réinvestir dans un PLAN D'ACTION les données recueillies au niveau du

BILAN FONCTIONNEL. C'est alors l'occasion de tirer profit des forces de l'élève et des ressources de son environnement scolaire, familial et social.

4. Le suivi

Évaluer, prévenir, apporter des correctifs ne suffisent pas dans le domaine de l'appui pédagogique. C'est un peu comme dans le sport: il faut poursuivre l'élan jusqu'au bout. Or, aller au bout de son geste signifie suivre l'élève et vérifier comment il réagit aux "remèdes".

Pour diverses raisons, il y a peu de suivi pédagogique qui s'effectue. On laisse l'élève à lui-même jusqu'à la prochaine "crise pédagogique".

Pourtant, il existe quelques moyens, fort simples, pour remédier à cette situation et pour effectuer un suivi adéquat des élèves ayant reçu des mesures d'appui pédagogique.

4.1 Questionnaire de relance

Plus souvent destiné aux élèves qui ont quitté l'école, le questionnaire de relance s'avère un outil précieux pour connaître la situation de l'élève et son opinion quant aux activités préventives ou correctives qui lui ont été proposées. Un questionnaire de ce genre peut aussi être élaboré pour les élèves ayant bénéficié de mesures d'appui pédagogique et qui poursuivent leurs études secondaires.

4.2 Sondage

Par des questions précises et surtout systématiques, on peut aller chercher une information d'une utilité remarquable auprès des pairs, des enseignants, des parents des élèves ayant eu recours à des mesures d'appui pédagogique. Ce genre de suivi est non seulement utile à l'élève lui-même, mais il est très éclairant pour les responsables de l'appui pédagogique dans une école.

4.3 Fiche de rappel

C'est un peu comme l'ordonnance du médecin qui spécifie qu'après telle période, le "patient" doit revenir le consulter. Cette fiche n'est peut-être pas essentielle pour tous les élèves, mais elle trouve sûrement sa raison d'être auprès des élèves qui ont connu de sérieuses difficultés.

4.4 Bulletin scolaire

Ce formulaire est sans doute ce qui est le plus utile dans un processus de suivi pédagogique. Il facilite la consultation, il intervient avec régularité, il alerte les principaux intéressés (élèves, enseignants, parents).

ANNEXE I

Afin de récapituler les principaux éléments contenus dans ce document et d'appliquer ces éléments à des cas concrets, nous proposons l'étude en ateliers de cas d'élèves qui éprouvent des difficultés dans leur cheminement scolaire. Ces cas sont tirés de situations vécues. La feuille "Histoire de cas" peut aider à recueillir les informations.

Une mise en commun de l'étude de ces cas en ateliers et des solutions qui s'en dégagent peuvent sensibiliser tout le personnel de l'école aux différentes possibilités de mettre en place des mesures d'appui pédagogique et par voie de conséquence amener le personnel de l'école à faire l'étude de ses propres cas pour en venir à l'élaboration de plans d'action à l'intérieur de l'école.

1- Élève A

L'élève A, âgé de 14 ans, est en classe de récupération de 1re secondaire. Il est atteint de "neuropathie sensorielle héréditaire idiopathique" et se déplace uniquement à l'aide de béquilles.

L'an dernier, il n'aimait pas l'étude et présentait de longs retards pédagogiques en "français" et en "mathématique" à cause de ses fréquents séjours à l'hôpital.

Cette année, il a pris goût à l'étude et à l'école grâce à l'attention soutenue que lui ont prodiguée les professeurs de même qu'à des progrès visibles et au succès obtenu. À la fin de l'année, on a donc décidé de le classer dans un groupe régulier.

Actuellement, il est à l'hôpital et ses professeurs craignent qu'il ne doive retourner dans la classe de récupération.

Que pouvez-vous faire pour aider l'élève A?

2- Élève B

L'élève B est bien accepté de tout le monde à l'école. Aimable, dynamique, très désireux de réussir dans ses études et dans la vie, il souhaite depuis son enfance entreprendre une carrière dans le secteur para-médical, carrière qui requiert une concentration de cours en sciences de la santé au niveau du CEGEP. Pour ce faire, il travaille ardemment afin de réussir les préalables de mathématique-chimie-physique nécessaires à son admission. Toutefois, son cheminement est très pénible et il en est stressé au point que ses résultats s'en ressentent. Ainsi, au cours de trois derniers étés, il a dû justifier sa promotion à un niveau supérieur et consolider ses acquis en s'inscrivant à des cours de récupération en mathématique d'une durée de 60 heures.

Que pouvez-vous faire pour aider l'élève B?

3- Élève C

L'élève C a 13 ans et il est en 1re secondaire. Figurant parmi les élèves les plus studieux que je connaisse, tout indique pourtant qu'il se dirige vers un échec assuré.

En fait, cet élève éprouve des problèmes relativement au rythme de travail et ses résultats scolaires s'en ressentent surtout en "français". Le temps alloué à un exercice ou à un examen ne lui suffit jamais. Sa première dictée, en l'occurence un vrai fouillis, compte 37 fautes: Plusieurs mots n'apparaissent pas, d'autres sont difficilement reconnaissables, même au son. De plus, l'écriture manque de souplesse et de régularité et il y a confusion entre certaines lettres: "f" et "v", "p" et "b".

Socialement, il cherche l'attention et l'appui des professeurs; par contre, il est rejeté par les autres élèves en raison de sa lenteur, de son entêtement et de son manque de débrouillardise.

D'après certains professeurs, les causes de ces difficultés scolaires seraient: la surprotection à la maison, l'insécurité, le manque de confiance en lui, le passage tardif à l'écriture en lettres attachées, le manque de concentration, le manque de thode et la panique due à l'insuccès.

Que pouvez-vous faire pour aider l'élève C?

4- Élève D

L'élève D de 2e secondaire affirme: "J'ai toujours été poche en mathématique. Les autres, eux, sont "bollés". Moi, je n'y comprends rien même si je fais des efforts. Donc, je ne fais plus d'efforts".

Il est distrait en classe et il ne remet pas ses travaux. Bref, il a abandonné et il passe finalement avec une moyenne de 52%.

Comment lui redonner espoir? Son professeur tente par tous les moyens de l'intéresser au cours: il l'envoie au tableau, lui permet de travailler en équipe... rien à faire! L'élève D est négatif. Qu'on le gratifie ou qu'on le réprimande, on n'obtient aucun résultat satisfaisant.

Que pouvez-vous faire pour aider l'élève D?

5- Élève E

L'élève E a souffert d'une mononucléose qui l'a retenu à la maison pendant un mois et demi en mars et avril de l'an dernier. Il était en 2e secondaire. Heureusement, ses résultats antérieurs étaient suffisamment élevés pour qu'il ne subisse pas d'échec à la fin de l'année. Malgré tout, il se ressent encore de cette longue période d'absence. Lui qui était plutôt habitué de réussir facilement, il connaît maintenant des difficultés scolaires. Enfin, pour comble de désagrément, il faut dire que ses relations avec ses parents sont maintenant assez tendues.

Que faire pour aider l'élève E?

6- Élève F

L'élève F de 2e secondaire fréquente notre école pour la première année. Il ne possède pas tous les préalables pour suivre son cours de mathématique. Or, il panique dès le premier cours: "Je n'ai jamais appris cela l'an dernier!"

Dès que le professeur donne une explication ou un exercice sur des connaissances antérieures, il réagit négativement. Il cherche alors à accaparer le professeur pour lui seul pendant le cours, puis, il le voit après les heures de cours pour lui dire: "Je ne comprends pas mon devoir; est-ce que je pourrais vous voir à midi ou ce soir?"

Il souffre d'insécurité car il est nouveau et la plupart des autres élèves se connaissent. Il craint d'être la risée de tout le monde. Ce qu'il recherche: une personne qui, d'abord, le rassurera et ensuite, lui expliquera ses mathématiques.

Présentement, il songe à changer d'école. "Je ne comprendrai jamais... je ne travaillais pas avec ces méthodes-là, l'an passé!"

Que pouvez-vous faire pour aider l'élève F?

7- Élève G

L'élève G est en 3e secondaire. Très "relax" et amateur de musique-disco, il est reconnu pour sa jovialité et sa sociabilité. Bien qu'il soit perçu comme un élève très intelligent, il connaît des succès scolaires très mitigés. Bien sûr, il n'échoue aucun cours, mais ses résultats le situent en-dessous de la moyenne de la classe dans la très grande majorité de ses matières. Son père, un homme d'affaires très occupé, le sermonne lors de la parution de chacun des bulletins, mais cela ne semble produire aucun effet. Il dit qu'il est trop tôt pour paniquer, qu'après tout il "passe" et mérite ses promotions, et qu'il a bien le temps pour se mettre à la tâche. "Quand je serai en secondaire V, je donnerai un coup pour me préparer au CEGEP", répond-il, à ceux qui lui reprochent d'être trop passif.

Que pouvez-vous faire pour aider l'élève G?

HISTOIRE DE CAS

Cas no: _____

NOM DE L'ÉLÈVE: _____

CATÉGORIE A DÉFINIR :

IDENTIFIER LES CAUSES	SPÉCIFIER LES BESOINS	CHOISIR LES MESURES D'APPUI PÉDAGOGIQUE

DÉTERMINER :

LES INTERVENANTS	ENUMÉRER : LES CONTRAINTES	LES ÉLÉMENTS FAVORABLES
LES LIEUX		
LE MOMENT ET LA DURÉE		

ANNEXE II

Dans les pages qui suivent, nous décrivons, à titre d'exemple, certaines démarches réalisées dans une école en vue de mettre en place des mesures d'appui pédagogique.

Sans être exhaustives, ces différentes démarches pourraient être proposées au personnel d'une école.

Voici les étapes qui ont été suivies:

1- Situation dans l'école;

2- Analyse des résultats des élèves avec les agents d'éducation;

3- Actions à entreprendre.

1- Situation dans l'école

Il s'agit, en somme, de connaître la situation institutionnelle en regard des élèves qui ont besoin de mesures d'appui pédagogique.

Voici une suggestion de démarches possibles pour y parvenir:

1.1 Définir les paramètres avec lesquels on désire travailler

- Quel est le seuil institutionnel sous lequel un élève est considéré en difficulté d'apprentissage? (un échec à 50%,

moins de 60% dans une matière de base, une "moyenne" inférieure à 65% dans l'ensemble des matières, etc., quel seuil choisir?)

1.2 Examiner les bulletins de l'année scolaire précédente (ou de la dernière étape) afin d'identifier

- Combien d'élèves sont concernés par des difficultés d'apprentissage?

- À quelle(s) année(s) du secondaire appartient la majorité de ces élèves?

- Quelles sont les matières les plus touchées, les moins touchées?

1.3 Procéder à une simulation à l'aide des résultats de l'année précédente en supposant que la note de passage pour tous les cours aurait été de 60% comme l'exigera l'article 47 du régime pédagogique du secondaire.

1.4 Élaborer un bref questionnaire destiné aux enseignants afin de connaître la situation de leurs élèves

- Combien d'élèves ont eu recours à eux pour des mesures d'appui pédagogique?

- Quels résultats estiment-ils avoir atteints?

- Quelles sont les causes de difficultés d'apprentissage qu'ils jugent les plus fréquentes?

- Etc.

2. Analyse des résultats avec les agents d'éducation

Cette seconde étape comporte au moins deux (2) volets.

2.1 Déterminer la manière de faire connaître les résultats obtenus dans la première étape

- tableaux statistiques
- histoire de cas
- exposé de la situation par un membre de la direction ou par un enseignant, lors d'une journée pédagogique suivant la parution d'un bulletin
- etc.

2.2 Procéder à l'analyse des résultats avec les agents d'éducation de l'école en identifiant

- les causes de difficultés
- les besoins des élèves
- les mesures d'appui qu'il faudrait utiliser
- les intervenants à privilégier
- les lieux d'intervention
- le moment et la durée des interventions
- les contraintes et les éléments favorables

3. Actions à entreprendre

3.1 Faire ressortir les constantes de l'étape précédente

(Quels sont les éléments qui font consensus ou, à tout le moins, qui émergent le plus souvent?)

3.2 À partir des constantes observées, établir un plan d'action avec des objectifs précis et limités dans le temps

3.3 Soumettre et faire adopter ce plan d'action par les différentes instances institutionnelles

3.4 Réaliser le plan d'action

3.5 Évaluer les résultats obtenus

Il s'agit en somme d'une phase expérimentale qui, si elle porte fruit, peut être élargie graduellement et "sans douleur", de façon à provoquer dans l'école des changements au sujet des mesures d'appui pédagogique mais sans bousculer ni les choses, ni les personnes.

PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS

En plus des documents de référence mentionnés tout au long du texte, nous avons également consulté les ouvrages suivants:

JUTRAS, Claude. La récupération. Collection carrefour administratif, A.I.E.S., 1979

PELCHAT, J.B., BARBEAU, C et F. CHARTIER, Le soutien pédagogique aux élèves en difficultés temporaires et ponctuelles d'apprentissage au niveau secondaire, (Rapport), Québec, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation, 1980 (SREP) (16-0129).

Répertoire des outils d'intervention dans les difficultés d'apprentissage. Commission des aides pédagogiques individuels. Fédération des Cegeps, 1981.